

Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale

Mobilisation d'intervenants en justice pour des actions concertées

Johanne Landry

Le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale regroupe les principaux acteurs du milieu de la justice pour aider les citoyens à avoir un meilleur accès à la justice civile et familiale.

Quelques jours après l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*, **Élizabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec, Robert Pidgeon, juge en chef associé de la Cour supérieure**, et **M^e Nathalie Roy, Ad. E.**, directrice générale d'Éducaloi, ont reçu des représentants du *Journal du Barreau* pour parler d'accès à la justice et plus particulièrement du *Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale*, dont la mission est de favoriser une meilleure concertation des efforts de tous les intervenants en matière de justice vers un même objectif : l'élaboration d'une offre de justice cohérente, adaptée aux besoins des citoyens et qui, dans sa diversité, reconnaît qu'un meilleur accès à la justice requiert davantage qu'un meilleur accès aux tribunaux.

Présidé par Élizabeth Corte, le Forum est composé d'une vingtaine d'acteurs du milieu de la justice parmi lesquels on retrouve l'Office de la protection du consommateur, Pro Bono Québec, SOQUIJ, et le Tribunal administratif du Québec. D'autres organismes pourraient éventuellement être invités à rejoindre le Forum.

Les juges Corte et Pidgeon, ainsi que M^e Roy, siègent au Comité directeur du Forum en compagnie de représentants du ministère de la Justice, du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires et de Centres de justice de proximité.



Photo: Sylvain Légaré

M^e Nathalie Roy, Ad. E., directrice générale d'Éducaloi, Robert Pidgeon, juge en chef associé de la Cour supérieure, et Élizabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec

Engagement

L'une des particularités du Forum, c'est le véritable engagement exigé des membres choisis par le Comité directeur. «Tous doivent être prêts à faire passer les objectifs du Forum avant ceux de leur organisation dans un effort collectif d'amélioration de l'accès à la justice», explique la juge Corte. Quels sont ces objectifs? «Transformer le milieu de la justice et améliorer l'offre de service aux citoyens. Surtout, agir de manière concertée, car il existe déjà une offre de services diversifiée, mais du point de vue des citoyens, elle est compartimentée», précise M^e Roy. «Ce que nous tentons d'atteindre, dès le départ, c'est la création d'un système qui va renseigner et informer le citoyen souvent perdu lorsqu'il entre dans un palais de justice et qui fait face à une machine dont il a peur. Nous voulons humaniser tout cela», ajoute le juge Pidgeon.

C'est dans la foulée du rapport intitulé *L'accès à la justice en matière civile et familiale, une feuille de route pour le changement*, publié en octobre 2013 sous la direction du **juge Thomas A. Cromwell de la Cour suprême du Canada**, qu'a été créé le Forum. C'est la **juge en chef de la Cour suprême du Canada, Beverly McLachlin**, qui est à l'origine de ce mouvement pancanadien. «Elle a été la première à chercher des solutions concrètes aux problèmes de délais et de coûts, à adresser des questions précises au sous-ministre fédéral de la Justice et à mobiliser ses pairs dans l'action», souligne le juge Pidgeon, qui se préoccupe lui-même d'accès à la justice depuis une bonne quinzaine d'années. «J'ai été sensibilisé par des situations traumatisantes vécues par mes clients lorsque j'étais avocat, et je me suis promis de faire quelque chose si j'occupais un jour un poste d'influence», confie-t-il.

Travailler à plusieurs pour aller plus loin

Citant le proverbe africain qui dit que seul on va plus vite, mais qu'ensemble on va plus loin, la juge Corte insiste sur l'impact que peuvent avoir les actions d'un regroupement comme le Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale. «Si on décide de travailler sur un aspect, indique-t-elle, et qu'une vingtaine d'organismes et d'organisations emboîtent le pas, ce sera 20 pas de fait. Quand on réunit des individus autour d'une table, la chimie qui se développe est un atout.» M^e Roy poursuit : «Si j'ai été interpellée par ce projet, c'est qu'il y a une limite à ce qu'on peut faire dans une seule organisation.»

Bien entendu, souligne la juge, il se fait quantité de choses en matière d'accès à la justice, mais selon le rapport Cromwell, les initiatives sont isolées les unes des autres et il est difficile d'éviter le dédoublement de certaines actions ou encore d'identifier les véritables besoins auxquels rien ne semble répondre pour le moment.

Toutefois, travailler à plusieurs entraîne aussi son lot de difficultés, entre autres, celle de se mettre d'accord sur les actions, la forme et les moyens. «Ce qu'il y a de fantastique, ajoute Élizabeth Corte, c'est que même si on ne s'entend pas sur tout, on s'entend sur le besoin d'agir et sur le fait que le citoyen doit être au centre non seulement de nos préoccupations, mais aussi de nos initiatives. Et nous sommes prêts à passer par-dessus nos désaccords sur certains sujets pour unir nos efforts et nos ressources.»

Actions concrètes et défis

Depuis sa création, le Forum s'est structuré et s'est animé d'une intention ferme de travailler en équipe et de privilégier les actions concrètes. Les membres se sont réunis à deux reprises et ont appris à se connaître et à savoir ce que font leurs organisations respectives.

Les membres du Comité directeur, quant à eux, se rencontrent régulièrement. Ils ont élaboré une déclaration de principes qui sera entérinée à la prochaine réunion du Forum, en mars, en plus de travailler à la création du microsite **nouvelleculturejudiciaire.quebec** dont le but est d'offrir aux citoyens de l'information et des sources pertinentes en matière juridique.

Les membres du Comité directeur reconnaissent l'enjeu de taille qu'est l'adhésion de tous. «Nous nous intéressons et nous préoccuons d'accès à la justice depuis des années. Maintenant, il faut convaincre nos troupes de mettre de l'avant ce que nous préconisons», indique le juge Pidgeon. «Il s'agit d'un changement de culture important. Chez plusieurs joueurs, il y a des chasses gardées, il en va de même dans les OSBL. Mais c'est un réflexe qui ne sert pas le citoyen», poursuit M^e Roy.

«Ce n'est pas parce que des leaders et des chefs de file s'entendent que la culture judiciaire va changer automatiquement. C'est là notre grand défi : celui de faire en sorte que, sous notre impulsion et grâce à l'aide du Forum et de notre travail collaboratif, la culture judiciaire s'améliore au profit du citoyen», ajoute la juge Corte.

Si, depuis la parution du rapport Cromwell, toutes les provinces travaillent sur l'accès à la justice, au Québec, en 2016, l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* crée une occasion favorable. «Le nouveau Code devient un véhicule de changement à la condition que nous l'embrassions convenablement, que nous l'expliquions adéquatement et que nous l'amenions vers les fins pour lesquelles il a été conçu», soutient la juge Corte.

Un cheminement qui n'ira pas sans difficulté et qui pourrait bien s'étendre sur une décennie, met en garde le juge Pidgeon, rappelant la réforme de 2001 qui est restée telle une symphonie inachevée.

«Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche et nous ne la prenons pas à la légère. Mais nous avons manifesté concrètement notre intention de le faire ensemble et nous misons sur notre engagement à réussir. C'est probablement la première fois qu'une telle intention se manifeste d'une façon aussi globale et aussi généralisée chez autant d'intervenants», conclut la juge Élizabeth Corte.

Consultez le rapport intitulé *L'accès à la justice en matière civile et familiale, une feuille de route pour le changement* à l'adresse suivante :

www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_French_Final.pdf

Consultez le microsite à l'adresse : nouvelleculturejudiciaire.quebec ■